

Pratic'30 du 19 janvier 2026

Voici quelques informations sélectionnées pour les référents handicap, n'hésitez pas à les partager !

Votre ressource handicap mutualisée vous souhaite Belle année 2026 !

Rappel de vos premières visios 2026 !

On redémarre en douceur avec des notions incontournables !

22 janvier- DOETH-, 26 février à 11h-aides FIPHFP 2026, 10 mars 15h30-dossier MDPH

- ✓ Mettez dès maintenant les liens dans votre agenda !
- ✓ Informez la référente handicap de votre participation :
referent-handicap-mutualise.nouvelle-aquitaine@ch-libourne.fr

Pour aller plus loin, pensez à cliquer sur les parties en **gras**

Le site de la CNRACL : une mine d'or !

- Consultez la page dédiée aux différents types **d'arrêts maladie** avec des exemples concrets !
- Voir aussi le dossier sur la **surcotation pendant un temps partiel** « classique »

FIPHFP : **Ecoutez les vœux du FIPH 2026 !**

RAPPEL : il est possible de solliciter une aide pour les **verres correcteurs**, l'aide est cachée sous l'intitulé « orthèses et prothèses externes », **aide numéro 3**

Attention,

- Il faut avoir une **vision inférieure ou égale à 3/10èmes**
- Vous pouvez utiliser le certificat spécifique à récupérer sur le site de la MDPH : « compte rendu de bilan ophtalmologique »
- ⇒ **En savoir Plus sur les aides du FIPHFP 2026 ? Participez à la visio du 26/02 à 11h**

Dossier MDPH : du changement depuis septembre 2025 !

En 2025, MDPH en ligne fait peau neuve !

Une nouvelle version plus intuitive et accessible du téléservice MDPH En Ligne a été mise en service le 30 septembre 2025. Cette mise à jour vise principalement à moderniser le site afin de faciliter le dépôt et le suivi de vos demandes. La première modification est de taille !

Un seul compte pour toutes vos demandes, partout en France

Auparavant, votre compte MDPH En Ligne était lié à une seule MDPH. En cas de déménagement dans un autre département, ou d'erreur dans le choix du département, il fallait supprimer votre compte et vos anciens dossiers, puis créer un nouveau compte. Ce n'est désormais plus le cas. Vos dossiers sont automatiquement associés à la MDPH compétente à partir de l'adresse du bénéficiaire. En cas de déménagement ou d'accueil dans un établissement d'un département voisin, par exemple, vous conservez votre historique de demandes et pouvez ajouter vos futures demandes dans le nouveau département.

- ⇒ Cliquez pour **En savoir plus sur les évolutions du site MDPH en ligne**
- ⇒ Pour tout savoir sur le dossier MDPH, participez à la visio du 10 mars 15h30 !

Relations Cap emploi

Une nouvelle convention, sur 5 ans, va renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cette convention, qui réunit l'État, **France Travail**, le réseau **Cap emploi** porté par Chéops, l'**Agefiph** et le **FIPHFP**, couvre désormais l'**accompagnement vers et dans l'emploi** des personnes en situation de handicap, ainsi que l'appui et l'**accompagnement des employeurs publics** et privés ;

En savoir plus ? [CLIQUEZ](#)

Mais aussi.....

Vous souhaitez collaborer avec le secteur protégé ?

Consultez la plateforme **HOMOX** pour connaître les établissements proches et surtout, être certain de la crédibilité de votre interlocuteur !

Tout savoir sur les troubles du neurodéveloppement : autisme, Dys, TDAH, TDI

Avez-vous pensé à consulter le [site ministériel dédié](#) ?



**Vous êtes nouveau
sur un poste de
réfèrent handicap ?
Appelez-moi !**

Vous voulez aller plus loin ?

Les informations à portée de clic !

Les supports des visios précédentes sont à retrouver en ligne sur le [site dédié](#)

Prochain Flash info prévu le 23 février 2026

Votre ressource handicap mutualisée reste à votre disposition !

06 75 17 52 71

referent-handicap-mutualise.nouvelle-aquitaine@ch-libourne.fr